

EXTRAIT du REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 31 juillet 2024,

Objet : Aménagement de la place du Docteur Rougy et mise en valeur des entrées du parc du Pontet : mission d'étude de faisabilité de l'aménagement de la place faisant suite aux propositions de scénarii du CAUE

L'an deux mille vingt-quatre, le trente et un juillet à dix-huit heures et trente-sept minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le dix-sept juillet deux mille vingt-quatre.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 19

BEVOZ Sébastien, BILLON-BERTHET Claire, BOURGEAIS Didier, BROCHET Olivier, CHAPUIS Gérard, CORTINOVIS Bernard, CRETIER Humbert, DRHOVIN Jacques, EMIN Philippe, FUMEX Jacques, GENOD Patrick, GUILLERMET Maria, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, LYAUDET Stéphane, MASSIRONI Alain, MERMILLON Eliane, PERILLAT Marie-Hélène, ROSIER Nicole,

Membres absents excusés avec pouvoir : 7

BORGEOT Joël pouvoir à Monsieur Alexandre LALLEMENT
CYVOCT Jean-Michel pouvoir à Monsieur Didier BOURGEAIS
DOMINGUEZ Solange pouvoir à Madame Marie-Hélène PERILLAT
LIEVIN Karine pouvoir à Monsieur Jacques DRHOVIN
LYAUDET (MARIN) Jessie pouvoir à Monsieur le Maire
MARTINE Christine pouvoir à Monsieur Gilbert LEMOINE
PERNOD BEAUDON Stéphanie pouvoir à Monsieur Alain MASSIRONI

Membres absents excusés avec pouvoir qui ne peut être engagé : 1

BOYER Corinne pouvoir à Madame Gaëlle FORAY

Membres absents excusés, sans pouvoir : 2

FORAY Gaëlle
ZANI Sonia

Secrétaire de séance : Madame Nicole ROSIER

En présence de 19 conseillers, 8 pouvoirs ayant été déposés dont 1 ne pouvant être engagé, soit 26 votants

Dans le cadre du programme Petites Villes de Demain, la commune de Plateau d'Hauteville a lancé une mission de conseil auprès du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) de l'Ain pour réfléchir à l'aménagement du secteur du Centre Social jusqu'au parc Bonafé proche de la maison de santé en passant par la place du Docteur Rougy et le parc Le Pontet.

Les enjeux sont nombreux : il s'agit de redéfinir l'identité du lieu, la qualité des espaces publics, les relations et le maillage entre les différents lieux et rendre le parc plus visible depuis la place du Dr Rougy et la Rue de la République.

Pour répondre à ces problématiques, les élus ont sélectionné un scénario d'aménagement parmi les trois étudiés. Ce dernier propose de :

- créer des portes d'entrée au parc,
- d'aménager un cheminement sur la butte qui permettra de relier le futur parking qui sera créé à la place du hangar de la SEM et la salle des fêtes.
- De réorganiser la place du Dr Rougy.

Afin de mener à bien ces propositions d'aménagement, une étude de faisabilité plus poussée doit être engagée. Pour ce faire, une consultation auprès de trois bureaux de paysagiste concepteur a eu lieu : ETC ..., FAR et Atelier Adventice.

L'analyse des offres s'est basée sur trois critères : la technique (40%), le délai (10%) et le montant de l'étude (50%). La commission urbanisme et travaux a attribué une note de 4.2 au bureau ETC ...

Monsieur le Maire propose donc de retenir la proposition de ETC... suite à l'avis donné par la commission.

Le montant total de l'étude est estimé à 17 700 € HT avec les options, dont le plan de financement est présenté ci-après :

Dépenses		Recettes	
Intitulé	Montant HT	Origine	Montant HT
Étude de faisabilité d'aménagement de la place Rougy	17 700 €	Banque des Territoires	8 850 €
		Autofinancement	8 850 €
TOTAL HT	17 700 €	TOTAL HT	17 700 €

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, XXX voix

- **APPROUVE** le plan de financement proposé ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander toutes les subventions correspondantes ;
- **INSCRIT** la dépense au compte 2031 Opé. 492 « Frais d'études »
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire
Philippe EMIN



Publiée sur le site internet de la Commune le 08/08/2024

Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20240731-DE-2024-08-05-DE
Date de télétransmission : 07/08/2024
Date de réception préfecture : 07/08/2024

08-05 - 2